

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 5 - ZONE ABOS-TARSACQ : VENTE DE LA PARCELLE A 591 A M. JEAN-PAUL BRETGE

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans un courrier en date du 15 décembre 2022 adressé à M. le Président, M. Jean-Paul BRETGE, gérant de l'entreprise Corbères Saint Germes à Tarsacq, exprimait le souhait d'acquérir la parcelle cadastrée A 591, d'une superficie de 888 m², contiguë au local dont il est propriétaire et située sur la commune de Tarsacq,

M. BRETGE vend du matériel de motoculture et souhaite ainsi pouvoir agrandir la surface d'exposition du matériel vendu : motoculteurs, tondeuses, remorques, etc. afin de bénéficier d'une meilleure visibilité depuis la route départementale.

Le prix de vente du terrain proposé est de 12,38 € HT/m², soit un prix de vente total d'environ 11 000 € HT.

Ce prix est conforme à l'avis du domaine en date du 24 mars 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée A 591, d'une superficie de 888 m², située sur la commune de Tarsacq, à M. Jean-Paul BRETGE ou à toute société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente à 11 000 € HT,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

